

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de convocation :
29.06.2016**

L'an deux mille seize et le sept juillet à
19 heures, le Conseil Municipal de la
Commune de BOUSSENS dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur
SANS Christian (Proc.)**, Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

**Présents : M. RAMEAU, Mme GERARD (Proc)
Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE,
AMOUROUX, , Mmes DALLA-ZANNA
TOUZANNE, M. PIZZATO
Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH
Mme CAHUZAC.**

**D.C.M. N°7.3
Construction d'un hangar
pour véhicules ERDF
Engagement de dépenses.**

**Absents excusés : M. LIVOTI (Proc. M. SANS)
Mme TONELLO (Proc. Mme GERARD)**

Monsieur ROUCH Stéphane a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la délibération prise le 21 octobre 2015 concernant la construction d'un hangar (ERDF) et la désignation de l'architecte Pierre DIS.

Monsieur le Maire indique que Monsieur DIS a fait une étude de faisabilité avec plusieurs solutions et qu'après avis de l'utilisateur ERDF, la solution 2 sera retenue.

Monsieur le Maire ajoute que la commune doit régler à Monsieur DIS les frais relatifs à cette étude soit 1 100 € H.T.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la proposition d'honoraires pour la réalisation d'une Mission d'Etudes et de Suivi de Travaux concernant ce projet, fournie par Monsieur Pierre DIS architecte à Muret :

- Mission Etudes et établissement du dossier d'urbanisme : **1 400 €**
- Mission Etudes de Projet : **4 100 €**
- Mission Suivi des Travaux : **2 150 €**

TOTAL H.T 7 650 €

.2-

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

D E C I D E à l'unanimité des membres présents,

- de régler l'étude de faisabilité pour un montant de **1 100 € H.T** à Monsieur Pierre DIS ;
- de confier la mission Etudes et établissement du dossier d'urbanisme, la mission Etudes du Projet et la mission suivi des travaux pour un montant de **7 650 € H.T** à Monsieur Pierre DIS

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **11.07.2016**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 8 juillet 2016

Le Maire,
CUSANS

